



DE MON OBSERVATOIRE

La Convention des NU relative aux droits de l'enfant a 20 ans

par Lisa Wolff, UNICEF Canada

Nous entendons parfois des adultes dire que les enfants ont « trop de droits », habituellement en parlant d'enfants et de jeunes qui s'opposent à ce que les adultes veulent leur faire faire, ou qui sont engagés dans des activités répréhensibles.

Toutefois, peu d'adultes ou d'enfants savent réellement quels droits, de la naissance à l'âge de 18 ans, sont en fait inscrits dans la législation sur les droits de la personne et la législation des pays, et pourquoi ceux-ci sont si importants.

Les enfants, comme tous les êtres humains, naissent avec des droits inhérents : droit à la survie, droit d'être protégés des préjudices, et droit de se développer, sans discrimination fondée sur qui ils sont ou qui sont leurs parents. Ces droits ne peuvent leur être accordés ou retirés. Ils sont codifiés dans le droit international comme dans la Convention des NU relative aux droits de l'enfant, et jusqu'à un certain point dans les lois et la constitution de notre pays. Il est possible cependant de les appliquer ou de ne pas en tenir compte.

Mais les droits n'ont pas trait à ce que font les *enfants*, ni à ce que les gouvernements s'entendent pour faire à l'égard des enfants lorsqu'ils s'y engagent par des traités et des lois. Les droits transforment ce que font les gouvernements mus par des impulsions généreuses – comme décider ou non de financer l'éducation primaire pour chaque enfant ou d'assurer ou non à chaque enfant une identité légale – en devoirs et en obligations qui doivent être honorés. Lorsque les droits sont pleinement appliqués, il en résulte habituellement des

enfants qui sont en bonne santé, productifs et qui deviennent des citoyens et des membres de familles respectueux.

Cette année marque le vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Canada a signé la Convention en 1989, à l'instar d'un si grand nombre d'autres nations que la Convention est devenue, dans toute l'histoire de l'humanité, le traité sur les droits de la personne qui a été ratifié le plus rapidement par le plus grand nombre de pays.

« Les plus jeunes enfants dans notre société n'ont pas leur quote-part dans les ressources de la nation. Le Canada est l'un des pays industrialisés les mieux nantis (au regard du PNB) et la majorité de nos enfants bénéficient d'une forme ou d'une autre de services de garde, mais nous n'investissons que 0,2 % du PNB dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. »

Saisissons donc cette occasion pour analyser les progrès accomplis en vingt ans sur le plan de l'application et de la protection des droits des enfants, et les étapes qu'il nous reste à franchir comme pays qui se targue de respecter ses promesses envers les enfants.

Dans l'étude comparative effectuée par l'UNICEF en 2007 portant sur le bien-être des enfants dans les pays les plus riches au monde, le Canada se situait au milieu – se taillant la douzième des 21 places parmi les pays les mieux nantis – sur un index de 24 indicateurs des droits et du bien-être des enfants¹.

Notre rapport conclut que nous agissons plutôt bien en ce qui concerne le droit des enfants à l'éducation. Notre système d'éducation réussit comparativement bien, non seulement à outiller nos enfants en leur enseignant des compétences fonctionnelles, mais aussi en neutralisant les inconvénients de la marginalisation sociale et économique.

L'allaitement maternel est à la hausse et les taux doivent continuer de s'accroître. Nous nous sommes récemment engagés



à améliorer la santé mentale des enfants et des adultes. La plupart des provinces ont des porte-parole indépendants pour les enfants. Nos lois fédérales et provinciales protègent considérablement mieux qu'autrefois les enfants des blessures et de l'exploitation.

Cependant, dans des aspects fondamentaux de la survie et de la santé, l'état de nos enfants est alarmant. Le Canada a la technologie, l'information et les ressources nécessaires pour assurer l'état de santé du plus haut niveau possible à ses enfants. Pourtant le taux de mortalité infantile est stagnant relativement à beaucoup d'autres pays bien nantis, puisque ce taux au Canada est de cinq mortalités par 1 000 naissances vivantes². Le Canada se situe au 161^e rang des 189 pays pour le taux de mortalité des moins de cinq ans³, un taux semblable à celui de la Croatie et de l'île de Malte. Au Canada, les blessures non intentionnelles demeurent la principale cause de mortalité chez les enfants de 1 à 14 ans⁴. Le Canada ne se situe qu'au 22^e rang des 29 pays industrialisés en ce qui concerne le taux de blessures et de mortalités évitables dans l'enfance.

Toutefois, les moyennes nationales ne nous en disent que peu sur les populations les plus vulnérables. Le taux de mortalité infantile chez les enfants des Premières nations habitant dans des réserves est évalué à huit décès par 1 000 naissances vivantes⁵, un taux comparable à celui de la Lettonie et de la Lituanie. Le taux à Nunavut (où environ 85 % de la population est inuite) est plus de trois fois le taux national puisqu'il se situe à 16 décès par 1 000 naissances vivantes⁶ – un taux presque égal à celui du Sri Lanka et de Fidji⁷.

Les disparités entre les enfants des Premières nations, des Inuits et des Métis par rapport aux moyennes nationales sont l'un des plus gros défis auxquels fait face notre pays dans sa tentative de mettre progressivement en œuvre ses engagements relatifs aux droits humains internationaux.

« Les plus jeunes enfants dans notre société n'ont pas leur quote-part dans les ressources de la nation. Le Canada est l'un des pays industrialisés les mieux nantis (au regard du PNB) et la majorité de nos enfants bénéficient d'une forme ou d'une autre de services de garde, mais nous n'investissons que 0,2 % du PNB dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants⁸. La Suède investit 1,26 %⁹. D'après le bilan de l'UNICEF sur la garde et l'éducation des jeunes enfants, nous ne satisfaisons qu'à l'un des dix indices de référence pour ce qui est de la prestation de services de garde et d'éducation des jeunes enfants ayant une forte probabilité de mener à des résultats favorables pour les enfants¹⁰. »

La Convention relative aux droits de l'enfant oblige les gouvernements à s'assurer qu'ils investissent dans le bien-être des enfants au plus haut niveau possible, qu'ils prennent des décisions dans le meilleur intérêt des enfants et qu'ils s'occupent des enfants sans discrimination ou inégalité. Les

recommandations des Nations Unies faites en 2003¹¹ et en 2008¹², et du Sénat en 2007¹³, ont reconnu la nécessité d'en faire plus pour remplir nos promesses.

Sur le plan international, le Canada fait partie des pays fondateurs des Nations Unies et il soutient depuis fort longtemps les droits de la personne. Il a été continuellement engagé dans chaque déclaration, pacte et convention négociés sous l'autorité des Nations Unies depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Le Canada a joué un rôle important dans l'ébauche de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant entre 1979 et 1989 ainsi que dans le protocole optionnel lié à l'exploitation des enfants et à la présence des enfants dans les forces armées.

Cette année, vingt ans après la signature de la Convention, le Canada doit encore une fois faire rapport au Comité des Nations Unies des droits de l'enfant. Pouvons-nous dire que nous offrons ce que nous avons de mieux? Que pouvons-nous faire pour accélérer notre progrès à l'égard des enfants?

« Dans l'immédiat, le Canada peut établir un commissaire national à l'enfance. Aucun bureau du gouvernement fédéral n'a en ce moment la responsabilité d'entendre l'opinion des enfants et de porter attention à leurs intérêts supérieurs au niveau national, comme c'est le cas dans la plupart des provinces. Personne n'est chargé de veiller à ce que nos lois, nos politiques et nos programmes fédéraux soient examinés dans l'optique des besoins des enfants et des jeunes et à ce que leurs incidences négatives et positives sur les enfants soient prises en considération avant leur adoption. »

D'après la recherche de l'UNICEF sur l'incidence des commissaires à l'enfance dans des douzaines de pays, nous avons confiance que cette mesure rehausserait l'attention accordée aux enfants dans les programmes politiques. Un commissaire à l'enfance surveillerait la mise en œuvre de la Convention, examinerait les lois et les politiques proposées et ferait annuellement rapport aux Canadiens de la situation des enfants et de leurs droits, aiderait à coordonner l'important travail effectué par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les porte-parole des enfants, attirerait l'attention sur les préoccupations émergentes avant qu'elles ne prennent des proportions épidémiques et travaillerait à réduire l'écart dans les chances d'épanouissement qu'ont les enfants autochtones et les enfants non autochtones.

Vingt ans après l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Canada agit bien à l'égard de nombreux enfants. Il lui est possible d'en faire plus pour tous les enfants.

Références

- 1 UNICEF, La pauvreté des enfants en perspective : Vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches, *Innocenti Report Card 7*, 2007, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence.
- 2 UNICEF, La pauvreté des enfants en perspective : Vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches, *Innocenti Report Card 7*, 2007, p. 14, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence.



- 3 UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2008, « Classement pour la mortalité des moins de cinq ans », Tableaux statistiques, p. 113.
- 4 Agence de santé publique du Canada, Principales causes de mortalité, Canada, 2004.
- 5 Affaires indiennes et du Nord Canada, Données ministérielles de base (2002), <http://www.aicn-inac.gc.ca>.
- 6 Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de santé publique au Canada, 2008.
- 7 Données canadiennes tirées du « Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de santé publique au Canada, 2008 » et comparaisons internationales tirées de « La Situation des enfants dans le monde », UNICEF 2009.
- 8 OECD, Starting Strong II: Early Childhood Education and Care, <http://www.oecd.org/dataoecd/16/44/37423348.pdf>.

- 9 UNICEF, La transition en cours, *Innocenti Report Card 8*, 2008, p. 27, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence.
- 10 UNICEF, La transition en cours, *Innocenti Report Card 8*, 2008 UNICEF Innocenti Research Centre, Florence.
- 11 Comité des droits de l'enfant, trente-quatrième session Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, Observations finales : Canada, CRC/C/15/Add.215, le 27 octobre 2003.
- 12 Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, quatrième session, Genève, 2-13 février 2009. « Résumé établi par le haut-commissariat aux droits de l'homme conformément au paragraphe 15b) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme – Canada. »
- 13 Les enfants : des citoyens sans voix, Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants : Rapport final du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, 2007.

COMPTE RENDU DE LIVRE

Le bien-être des enfants, 2^e édition Un guide sur la santé en milieu de garde

par Sharon Sangster

L'ouvrage intitulé *Le bien-être des enfants* est un guide qui vient en aide depuis 1992 aux praticiennes du domaine de la garde d'enfants. Cette deuxième édition révisée est remplie de trucs, de conseils, de listes de contrôle et de renseignements sur la santé dans les milieux de garde. Le contenu médical a été élaboré par la Société canadienne de pédiatrie, et un réseau de professionnels en apprentissage et garde des jeunes enfants y a ajouté son précieux savoir dans les chapitres qui suivent.

Les sujets traités vont de la sécurité aux enjeux en matière de santé, en passant par la nutrition et le transport, sans compter le merveilleux chapitre sur le bien-être affectif des enfants. On y parle aussi de besoins spéciaux et de protection des enfants.

L'information, divisée en sections pour en faciliter la lecture, est claire et concise. Les explications sur ce qu'il convient de faire informent le lecteur d'un sujet du début à la fin. Les illustrations qui parsèment l'ouvrage en assurent la clarté sur certains points.

La publication demeure un guide complet pour l'ensemble du secteur de la garde d'enfants, et on y trouve aussi une très bonne section pour les professionnels des soins de santé



Le bien-être des enfants 2^e édition
Un guide sur la santé en milieu de garde

Éditeurs :
Danielle Grenier MD, FRCPC
Denis Leduc MD, FRCPC
Prix : 69,95 \$

Pour passer une commande :
<http://www.cps.ca/francais/publications/librairie/BienEtre.htm>

travaillant dans ce domaine. L'importance de la profession de garde d'enfants est soulignée, bien qu'on y fasse aussi ressortir certains dangers qui l'accompagnent. Les méthodes de prévention sont illustrées pour les intervenantes, comme la façon de soulever les enfants et l'équipement correctement; on y traite aussi des relations avec ses coéquipières, et il y a aussi une fabuleuse section sur la découverte de son groupe d'âge favori. L'ouvrage s'est avéré un outil indispensable tant pour les parents que pour les étudiantes et étudiants.

À la fin de chaque section, le lecteur trouvera une liste exhaustive de ressources facilement accessibles portant sur l'information fournie. Des listes de contrôle, des rapports de blessure, des tableaux et des plans d'action contribuent à la description d'une installation bien structurée.

L'ouvrage *Le bien-être des enfants* est indispensable dans toute bibliothèque pour enfants. L'éventail des sujets traités et la clarté du style en font un guide précieux pour les personnes qui s'occupent de nos enfants.

Sharon Sangster est une mère et une éducatrice de la petite enfance qui vit à Ottawa.